

Je ne crois pas nécessaire de répéter ici les arguments qui, je l'espère sincèrement, motivent ma décision. Qu'il me suffise de dire en ce moment que, pour ce qui est du Canada, depuis le jour où la question du plébiscite est venue à l'étude et depuis que le vote a été pris, rien n'a été dit ou ne s'est produit pour que la situation créée par la guerre nécessite, quelques jours seulement après le vote, l'introduction d'une mesure contenant le principe du service militaire obligatoire pour outre-mer.

Ce paragraphe fait ressortir très nettement un fait qui a laissé fort perplexe plusieurs de ceux qui ne voyaient dans le plébiscite qu'une façon d'ouvrir la voie à la liberté de discussion et à une mesure éventuelle. Ils n'avaient pas envisagé le dépôt immédiat d'un projet de loi, encore moins, pour employer les termes du ministre, "l'introduction d'une mesure contenant le principe du service militaire obligatoire pour outre-mer." La conception erronée des données du problème s'est encore compliquée du fait que, depuis que le résultat du plébiscite est connu, on s'est efforcé à dessein de représenter ce résultat comme un mandat en faveur de la conscription. Non seulement a-t-on dit que le résultat du plébiscite constitue un mandat, mais,—ce qui est encore plus loin de la vérité,—un mandat qui entraîne nécessairement le recours à la conscription pour le service outre-mer.

Si, en présentant le projet d'amendement, le Gouvernement avait agi en conformité d'une telle interprétation, soit de l'objet du plébiscite, soit du résultat du plébiscite, j'aurais été le premier à appuyer la protestation du ministre. Or, rien, à mon sens, n'autorise pareille interprétation, soit de l'objet soit des résultats du plébiscite.

J'ai déjà dit cet après-midi qu'un *oui* ou un *non* sur le plébiscite ne devait pas et ne pouvait être véritablement pris pour un *oui* ou un *non* sur la conscription pour le service outre-mer. C'est précisément ce que j'ai dit au cours du débat sur le discours du trône aussi bien qu'au cours du débat sur le bill relatif au plébiscite. J'ai répété la même chose dans mes allocutions radiophoniques. En expliquant, dans les journaux et dans cette enceinte, les résultats du plébiscite, j'ai également répété ce que j'avais déjà dit.

Ce n'était pas la question de conscription qui était en jeu, mais il s'agissait de savoir si le Gouvernement, sous la réserve de sa responsabilité envers le Parlement, devait avoir toute liberté d'action dans l'exécution de la tâche qui lui incombe de poursuivre la guerre. Cette liberté d'action, il reste au Gouvernement de l'obtenir du Parlement. Avant le plébiscite, par suite d'engagements antérieurs, le Gouvernement était dans l'impossibilité de réclamer cette liberté d'action au Parlement. Le Gouvernement n'est plus dans la même situation. Il est libre de s'adres-

ser au Parlement, comme il le fait aujourd'hui, parce que le résultat du plébiscite l'a libéré de pareilles promesses.

Afin de corroborer ce que je viens de dire, on me permettra de citer un extrait d'une allocution radiophonique diffusée dans tout le pays et que j'ai prononcée le 7 avril, lors d'un premier appel au corps électoral canadien en faveur d'un vote affirmatif:

La question en jeu aujourd'hui n'est pas celle de la conscription. Il s'agit d'établir si le Gouvernement doit ou s'il ne doit pas être libre de décider lui-même la question en tenant compte de tous les facteurs d'intérêt national. Le Gouvernement ne vous demande pas s'il y a lieu ou non d'adopter la conscription. Il vous invite à lui laisser, ainsi qu'au Parlement, la responsabilité de prendre cette décision et de juger, en toute liberté, cette question à son mérite.

On me permettra aussi de lire ce que j'ai dit le 24 avril au cours d'un ultime appel au corps électoral en faveur d'un vote affirmatif. Cet appel a également été fait dans une émission diffusée dans tout le pays:

Lorsqu'on annonça la tenue du plébiscite, bien des gens ne se faisaient aucune idée de la nature de la question sur laquelle on allait leur demander de se prononcer. D'aucuns s'imaginaient qu'il s'agirait de régler la question de la conscription. En d'autres termes, ils se figuraient que le Gouvernement allait rejeter sur le peuple l'obligation de décider la question de la conscription, au lieu d'assumer lui-même cette responsabilité et de faire ses propres recommandations au Parlement.

Or il a maintenant été clairement démontré que le plébiscite ne porte pas sur la conscription. Et c'est ici un point que je tiens à souligner. Quiconque vous affirme que c'est de la conscription qu'il s'agit, vous induit en erreur, car le plébiscite n'a d'autre but que de procurer au Gouvernement et au Parlement une entière liberté d'aborder cette question ainsi que toute autre question. On ne vous demande qu'une chose: c'est de dire si vous êtes, ou non, en faveur de donner au Gouvernement la faculté d'agir avec une entière liberté en cette période de guerre. Tel est le sens véritable de la question à laquelle on vous demande de répondre OUI ou NON. Si vous répondez OUI, vous n'engagez pas le Gouvernement à imposer la conscription pour le service outre-mer, mais vous autorisez le Gouvernement et le Parlement à discuter et à régler cette question uniquement quant au fond.

J'ai cité des extraits de mes allocutions radiophoniques à tout le pays. Permettez-moi de citer maintenant un ou deux paragraphes des allocutions radiophoniques prononcées par le chef de l'opposition et diffusées dans tout le pays le 20 avril. Je cite:

Ce plébiscite a simplement pour objet de relever le Gouvernement et M. King de leur engagement de ne pas enrôler d'hommes pour le service outre-mer par des méthodes de contrainte. C'est là l'unique question en jeu. Ce vote précis ne saurait décidément pas avoir pour objet de trancher la question de savoir si oui, ou non, nous aurons le service obligatoire outre-mer. Il s'agit uniquement, par ce vote, de relever, ou de refuser de relever, M. King d'une promesse pré-électorale... Vous n'êtes pas appelés, par